




Fiche signalétique



Nettoyant des dépôts verdâtres

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

| | | | |
|--|--|---------------------------------|-------------------|
| Manufacturier | : HG International b.v. | Code | : 1811001 |
| Adresse | : Damsluisweg 70 1332 EJ Almere | No de fiche signalétique | : 1.0 |
| Pays | : Pays-Bas | Date de validation | : 22-8-2008. |
| No de téléphone: | : +31 (0)36 54 94 700 | Date d'impression | : 22-8-2008. |
| Fax | : +31 (0)36 54 94 744 | Nom du responsable | : P. Stienstra |
| Internet: | : www.hginternational.com | No de téléphone: | : +1.705.726.5445 |
| Fournisseur | : Solstrand Trading | Fax | : +1.705.734.0857 |
| Adresse | : 60 Lockhart road Barrie, Ontario L4N 9G8 | Pays | : Canada |
| Utilisations | : Elimine les moisissures, algues, sédiments verts et mousses, par exemple des toits, des murs, des terrasses, des allées, des palissades, des bateaux, des caravanes, etc. Nettoyant. | | |
|  En cas d'urgence | : Chem. Tel Inc. (813) 248 0585 or Toll free (800) 255 3924 | | |

Section 2. Composition et information sur les ingrédients

| Nom | No CAS | % en poids | Limites d'exposition |
|-----------------------------------|---------|------------|----------------------|
| propane-2-ol alcool isopropylique | 67-63-0 | 1 - 5 | |

Section 3. Identification des risques

| | |
|--|--|
| État physique et Apparence | : Liquide. |
| Vue d'ensemble des urgences | : Aucun danger particulier. Aucun danger particulier. Conserver hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec la peau et les yeux. |
| Voies d'absorption | : Contact cutané. Contact avec les yeux. Ingestion. |
| Effets aigus potentiels sur la santé | : Yeux : Peut causer une irritation des yeux. Peau : Peut provoquer une irritation de la peau. Inhalation : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition. Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets chroniques potentiels sur la santé | : EFFETS CANCÉROGÈNES : Classé A4 (Ne peut être classifié pour l'homme ou l'animal.) selon OU par ACGIH, 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC [propane-2-ol alcool isopropylique]. EFFETS MUTAGÈNES : Non disponible. EFFETS TÉRATOGENES : Non disponible. |
| Conditions médicales aggravées par une surexposition: | : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit. |
| Signes/symptômes de surexposition | : Non disponible. |
| <u>Voir Information toxicologique (section 11)</u> | |

Suite à la page suivante

Section 4. Premiers soins

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Note au médecin traitant** : Non disponible.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Peut être combustible à haute température.
- Température d'auto-inflammation** : Plus basse valeur connue: 399°C (750.2°F) (propane-2-ol alcool isopropylique).
- Point d'éclair** : Coupe fermée: Entre 61°C (142°F) et 93.3°C (200°F). (Pensky-Martens.)
- Limites d'inflammabilité** : Non disponible.
- Produits de la combustion** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO, NO₂ etc.), composés halogénés, chlorure d'hydrogène.
- Risques d'incendie en présence de substances diverses** : Non disponible.
- Risques d'explosion en présence de substances diverses** : Non disponible.
- Appareils et méthodes de lutte contre les incendies** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
Liquide combustible. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Non disponible.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : Non disponible.

Suite à la page suivante

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et entreposage

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utilisez les outils sans étincelage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

- Système de contrôle technique** : Aucune ventilation particulière requise.
- Protection individuelle**
- Yeux** : Recommandé: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux
 - Peau** : Recommandé: Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
 - Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
 - Mains** : >8 heures (temps de protection): Gants en caoutchouc butyl.
 - Autre protection** : Non disponible.

Suite à la page suivante

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes) :



Protection individuelle lors d'un grand déversement : Lunettes étanches anti-éclaboussures. Vêtement de protection complet. Bottes. Gants. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection suffisante. Consulter un spécialiste avant de toucher à ce produit.

Nom du produit

propane-2-ol alcool isopropylique

Limites d'exposition

ACGIH (États-Unis).

TWA: 400 ppm

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004). Remarques: ACGIH 2003 Adoption Refers to Appendix A -- Carcinogens.

STEL: 400 ppm 15 minute(s). Forme: All forms

TWA: 200 ppm 8 heure(s). Forme: All forms

[Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.](#)

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---------------------------------------|---|
| État physique et Apparence | : Liquide. |
| Couleur | : Incolore. Clair. |
| Odeur | : Inodore. |
| pH | : 8 [Basique.] |
| Densité relative | : 0.99 g/cm ³ (20°C / 68°F) |
| Viscosité | : Non disponible. |
| Solubilité | : Facilement soluble dans les substances suivantes: éther diéthylique, acétone. Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude. |
| Point d'éclair | : Coupe fermée: Entre 61°C (142°F) et 93.3°C (200°F). (Pensky-Martens.) |
| Caractéristiques d'explosivité | : Non disponible. |
| Propriétés oxydantes | : Non applicable |
| Remarques physico-chimiques | : Solubility in other solvents: not soluble |

Section 10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Stabilité et réactivité | : Le produit est stable. |
| Conditions d'instabilité | : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). |
| Incompatibilité avec différentes substances | : Légèrement réactif à réactif avec les acides. |
| Produits de décomposition dangereux | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |
| Polymérisation Dangereuse | : Ne se produira pas. |

Section 11. Information toxicologique

| | |
|--|---|
| Effets chroniques sur les humains | : EFFETS CANCÉROGÈNES: Classé A4 (Ne peut être classifié pour l'homme ou l'animal.) selon OU par ACGIH, 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC [propane-2-ol alcool isopropylique]. Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée. |
| Autres effets toxiques sur les humains | : Dangereux par la voie d'exposition suivante: de contact cutané (irritant), contact avec les yeux (irritant). |
| Remarque spéciale sur la toxicité pour les animaux | : Non disponible. |
| Remarque spéciale sur les effets chroniques sur les humains | : Non disponible. |

Suite à la page suivante

Remarque spéciale sur les autres effets toxiques sur les humains : Non disponible.

Effets spécifiques

Effets cancérogènes : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets mutagènes : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité au niveau reproductif : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 12. Information sur l'écologie

| | | | |
|-----------------------------------|----------------------------|-------------|------------|
| propane-2-ol alcool isopropylique | Pimephales promelas (CE50) | 48 heure(s) | 10000 mg/l |
| | Lepomis macrochirus (CL50) | 96 heure(s) | >1400 mg/l |
| | Pimephales promelas (CL50) | 96 heure(s) | 6550 mg/l |
| | Pimephales promelas (CL50) | 96 heure(s) | 9640 mg/l |
| | Pimephales promelas (CL50) | 96 heure(s) | 10400 mg/l |
| | Pimephales promelas (CL50) | 96 heure(s) | 11130 mg/l |
| | Pimephales promelas (CL50) | 96 heure(s) | 11130 mg/l |

DBO et DCO : Non disponible.

Biodégradable/OCDE : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

Produits de dégradation : Produits de dégradation: oxydes de carbone (CO, CO₂) et de l'eau, oxydes d'azote (NO, NO₂ etc.), composés halogénés.

Toxicité des produits de biodégradation : Non disponible.

Remarque spéciale sur les produits de biodégradation : Non disponible.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Information sur les déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Répartition des déchets : Non disponible.

Consulter les autorités locales ou régionales.

Section 14. Information relative au transport

| Information sur la réglementation | Numéro NU | Nom d'expédition correct | Classe | Groupe de conditionnement | Étiquette | Autres informations |
|-----------------------------------|-----------------|--------------------------|--------|---------------------------|-----------|---|
| Classification pour le DOT | Non réglementé. | - | - | - | | - |
| Classification pour le TMD | Non réglementé. | - | - | - | | - |
| Classe ADR/RID | Non réglementé. | - | - | - | | Remarques Conserver à l'abri du gel |
| Classe IMDG | Non réglementé. | - | - | - | | Remarques Conserver à l'abri du gel |
| Classe IATA-DGR | Non réglementé. | - | - | - | | Remarques Conserver à l'abri du gel |

Suite à la page suivante

Section 15. Information réglementaire

SIMDUT (Canada) : Aucune classe SIMDUT ne semble applicable.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):
Aucun des composants n'est répertorié.

ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

NPRI canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

EINECS :

DSCL (CEE) : R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

Listes internationales : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS):** Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.
Inventaire de Corée (KECI): Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.
Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé.

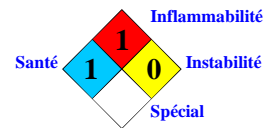
Section 16. Renseignements supplémentaires

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : Aucun danger particulier.

Hazardous Material Information System (États-Unis)

| | | |
|-------------------------|---|---|
| Santé | * | 1 |
| Risques d'incendie | | 1 |
| Réactivité | | 0 |
| Protection individuelle | | |

National Fire Protection Association (États-Unis)



Références : Non disponible.

Autres considérations spéciales : Non disponible.

Date d'impression : 22-8-2008.

Date d'édition : 22-8-2008.

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.

Version : 1

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.